

CHENEBIER

En Avant!



Stanis

1992

BULLETIN
12
D'INFORMATION
MUNICIPALE

La Fontaine

Henriette

Rue de la Nouvelle

S O M M A I R E

Pages

1.2	Mot du Maire
3.4.5.	Etat-Civil : naissances, mariages, décès
6	Les nouveaux habitants - Infos Pratiques
7	Rappel des réglementations à respecter
8.9	Délibérations du Conseil Municipal en 91 et 92
10.11.12	Le nouveau bâtiment communal
13	Groupe scolaire
14.15.16	Assainissement collectif
17	Amélioration de l'habitat
18.19	S.I.C.T.O.M.
20	Fleurissement - Commission des Fêtes
21	Impôts locaux
22.23	Budget Communal 91
24.25	Budget Communal 92
26	Sécurité - Chauffage
27	Sapeurs-Pompiers
28	Les Pages des Associations
29	"Un peu d'humour"
30	Club de l'Age d'Or
31	Association Sportive CHENEBIER
32.33	Les Amis de l'Ecole / Chenebier Animation
34	Association de Protection contre les Troubles du Voisinage et de l'Environnement (A.P.C.T.V.E.)
35	Calendrier des Fêtes / Location Salle Communale

LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin municipal que vous feuilletez retrace les événements importants de la vie communale en 1991 et 1992. En effet, comme vous l'avez sans doute remarqué - du moins, je l'espère - il n'est pas paru l'an passé pour la simple raison suivante : les responsables de sa publication, Maire en tête, absorbés par les réunions, les visites du chantier et le suivi des travaux du nouveau bâtiment, ont laissé passer les occasions de le réaliser. Il faut dire, à leur décharge, que trop peu de ses lecteurs supposés se sont inquiétés auprès du Maire de son absence en 1992.

Cependant, je souhaite que le plus grand nombre d'entre vous, à l'échelon local, prenne une part active à l'élaboration des décisions communales ; aussi, je proposerai au prochain Conseil Municipal d'établir une fiche-enquête dans laquelle vous pourrez donner votre avis sur les réalisations municipales et surtout signaler ce qui manque dans votre quartier (une lampe de rue, un bac de fleurs, un panneau routier,... que sais-je encore !!) ou dans le village : une aire de stationnement, des animations, un court de tennis, le respect du code de la route,... Vos réponses permettront aux élus de mieux connaître vos aspirations et d'infléchir leurs décisions lors du vote du Budget Primitif qui élabore les priorités annuelles et prévoit leur financement.

Les 2 années écoulées ont vu notre effort porter sur la construction du nouveau bâtiment communal dont je suis, pour ma part, très satisfait (disons à 95 %), aussi bien du point de vue esthétique que fonctionnel ou financier :

- * le groupe scolaire est envié aux alentours, signe de sa réussite,
- * la polyvalence du bâtiment permet une utilisation maximum sans nuisances pour les différents intéressés (associations, tennis de table, club du 3ème âge, cantine et garderie scolaires, bibliothèque, mairie, agence postale).
- * l'emprunt, pour cette importante réalisation, ne dépassera pas 10 % de son coût total quand la récupération de la TVA sera entièrement réalisée. Ce faible endettement est dû aux subventions extérieures (Conseil Général, Etat,...) et à un autofinancement satisfaisant.

On peut donc être optimiste pour l'avenir et malgré le marasme ambiant continuer à progresser dans nos investissements :

* le projet de la décennie actuelle prend forme et commence à se réaliser : il s'agit de l'assainissement collectif dont les premières étapes ont déjà été franchies avec :

- la création du syndicat intercommunal d'assainissement avec Echavanne et Frahier/Chatebier (S.I.A.C.E.F.C.) dont le siège est en mairie de Chenebier.
- la demande de subvention de 70 % pour une première tranche de travaux, d'un montant de 2.000.000 F pour le triangle limité par la Grande Rue, la rue d'Etobon (jusqu'au croisement de la rue de la Revenue) et la rue du Bois Battu.

Si les crédits sont accordés par la Commission départ présidée par Monsieur le Préfet, les travaux pourront démarrer cette année.

* La rénovation de l'ancienne mairie-école et sa transformation en 5 logements locatifs et un logement de fonction pour enseignants, permettra de faire revenir au village des jeunes qui ont dû s'exiler : c'est le but poursuivi par la Municipalité dans ce projet. Cette jeunesse retrouvée, outre sa participation à la vie associative, assurera également le maintien des 4 classes

du groupe scolaire. La création de ces petits logements locatifs est prévue comme une étape de transition pour les jeunes ménages avant la construction de leur maison individuelle.

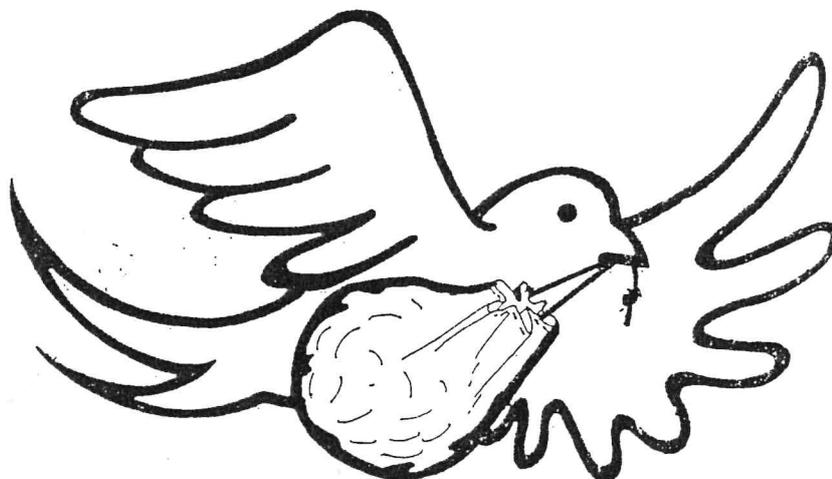
Il reste encore bien des actions d'envergure à mener pour que notre village possède tous ces équilibres :

* le retour d'un commerce local qui ne peut vivre correctement, à mon sens, que sous la forme d'un café-restaurant, épicerie,

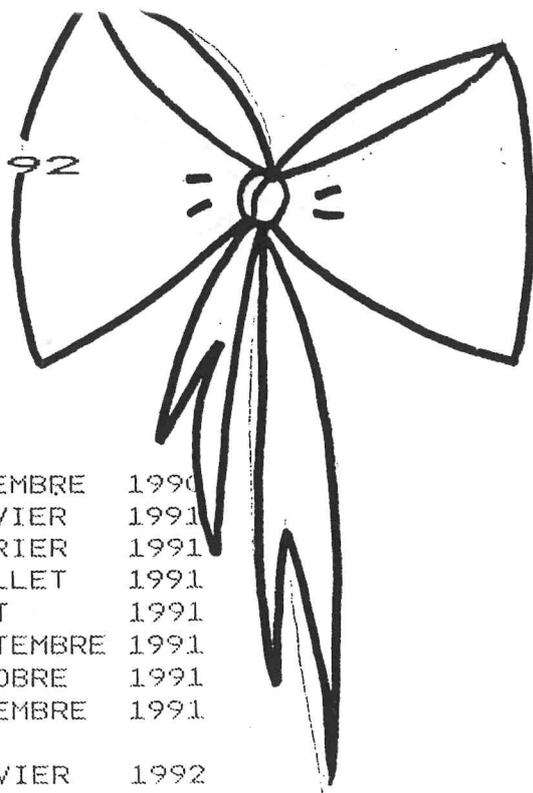
* l'implantation de nouveaux artisans dans le secteur pour créer des emplois de proximité.

De tels projets sont très difficiles à réaliser car ils ne dépendent pas uniquement de notre seule volonté. Mais que chacun sache bien que nous sommes prêts à favoriser et à épauler toute initiative dans cette voie.

Enfin, pour terminer mon propos, j'espère que Chenebier restera en 1993 un village sûr de lui par la diversité de ses habitants, ouvert aux autres, tolérant, rejetant tous les extrémismes qui sont des leurre et des dangers pour chacun d'entre nous comme l'ex-Yougoslavie le prouve chaque jour.



ETAT-CIVIL ANNEES 1991/92



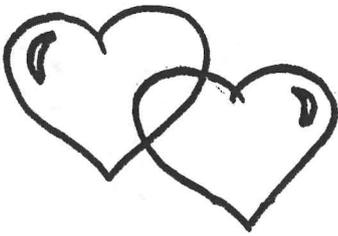
Les naissances

GIRARDOT Chanel Frédérique	1e 24 DECEMBRE	1990
MARCHAND Jonathan Jean Philippe	1e 21 JANVIER	1991
BELOT Camille Marthe Raymonde	1e 7 FEVRIER	1991
CHAMLEY Deborah Perrine Eike	1e 18 JUILLET	1991
NODALE Suzanne Claude Emilie	1e 7 AOUT	1991
LOMBARD Kelly Brigitte Corinne	1e 10 SEPTEMBRE	1991
MARGUIER Clély	1e 30 OCTOBRE	1991
HENNIG Sylvain	1e 29 NOVEMBRE	1991
MARCHAND Amélie	1e 29 JANVIER	1992
PRETOT Anthony	1e 27 MAI	1992
HAAS Florian	1e 16 JUIN	1992
NOWINSKI David	1e 4 SEPTEMBRE	1992
JEANNIN Tristan	1e 20 AOUT	1992



Nos peines

Paul Eugène BRESSIN	1e 10 JANVIER	91	à	CHENEBIER
Jean-Marie René MICHEL	1e 23 JANVIER	91	à	BELFORT
Marcel Edmond Oscar HENISSE	1e 21 FEVRIER	91	à	BELFORT
Cécile HAZEMANN veuve DEPIERRE	1e 17 MARS	91	à	CHENEBIER
Jacques Roger LOMBARD	1e 24 MARS	91	à	CHENEBIER
Marie Léa PELTIER veuve FAIVRE	1e 17 AVRIL	91	à	BELFORT
Meta GREHL épouse GERVAIS	1e 14 JUILLET	91	à	CHENEBIER
Marie-Louise FRECHIN épouse FRANCOIS	1e 1er JANVIER	92	à	HERICOURT
Marius GRISEY	1e 27 MARS	92	à	CHENEBIER
Georges LOMBARD	1e 20 AVRIL	92	à	CHENEBIER
Gilberte SIRRET veuve GRISEY	1e 3 MAI	92	à	MONTBELIARD
Robert MONNIER	1e 8 MAI	92	à	CHENEBIER
Jacques ROY	1e 15 JUIN	92	à	MONTBELIARD
Pollux CASTOR	1e 23 JUIN	92	à	CHENEBIER
Albert LODS	1e 24 SEPTEMBRE	92	à	CHENEBIER
Patrick HENNEQUIN	1e 15 OCTOBRE	92	à	BUSSUREL
Marcel DAREY	1e 19 NOVEMBRE	92	à	BELFORT
Marguerite DAREY veuve MILLER	1e 25 NOVEMBRE	92	à	CHENEBIER
André PIERRE	1e 16 DECEMBRE	92	à	CHENEBIER



Les mariages

Francis BLAISE et Martine SEGUIN	le 1ER JUIN	199
Stéphane FOUQUET et Sandrine CHAPUIS	le 20 JUILLET	199
Stéphane MAIRE et Sylvie LODS	le 27 JUILLET	199
Patrick BABEL et Stéphanie BECHERAND	le 24 AOUT	199
Joël HENISSE et Sophie IBERT	le 26 OCTOBRE	199
Jackie FOESSEL et Marcelle LAURENT	le 19 JUIN	199
Jean-Paul MARCHAND et Marianne CAMETTI	le 8 AOUT	199
Alain RUEZ et Isabelle HAAS	le 19 SEPTEMBRE	199





LES NOUVEAUX HABITANTS

Monsieur ALBERSAMMER Pierre et Mademoiselle BARTHELEMY Muriel
Monsieur et Madame ALEXANDROFF Daniel et Michèle et leurs filles Nadia
et Karine
Monsieur Patrick ALBINI et Madame Evelyne KUDER
Madame Farida AUBRY
Monsieur BARBILLON Dominique
Monsieur et Madame BARROIS Bernard et Anne-Marie et leurs enfants
Anne, François et Claire
Monsieur et Madame BOHEME Claude et Claudine et leurs filles Pauline
et Anne
Monsieur et Madame BOHEME Jean-Pierre et Marie-Andrée et leurs enfants
Sébastien et Julie
Monsieur et Madame DUCEY Edmond et Christiane et leur fils Pascal
Monsieur et Madame FRANCOIS Pascal et Christiane et leurs enfants
Isabelle et Thierry
Monsieur et Madame HAAS Philippe et Magali et leurs enfants Mélody, Anthony
et Florian
Monsieur JACOPIN Patrick et Mademoiselle BARLOGIS Marie-Pierre et leurs
fils Rudy et Sébastien
Monsieur JEANNIN Renaud
Mademoiselle JEMELIN Isabelle
Monsieur et Madame KIEFFER François et Maryvonne et leurs enfants Magalie
et Franck
Monsieur MARIOTTO Bruno et Mademoiselle MAILLOT Evelyne
Monsieur et Madame MARGUIER François et Muriel et leur fille Clély
Monsieur RACLOT Alain et Mademoiselle GUETLIN Evelyne et leur fille Virginie
Monsieur RUEZ Alain
Monsieur et Madame SEMEUR Philippe et Yolande et leurs filles Hélène et
Carole
Monsieur et Madame TIROLE Alain et Elise et leurs enfants Priscilla et Emeric
Monsieur TREIBER Guy

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE Heures d'ouverture du secrétariat :

Tous les jours SAUF MERCREDI de 8 H 30 à 11 H 30

Permanence du Maire : Tous les mercredis de 18 H à 20 H

Téléphone de la Mairie : 84.27.30.54

LES DIFFERENTS TARIFS APPLICABLES EN 1993

EAU : Prix du m³ : 2.50 F
Location du compteur : 90 F
Forfait branchement : 2 600 F

STERE DE BOIS DE CHAUFFAGE : 135 F

CONCESSION CIMETIERE : Perpétuelle : 500 F / m²
Trentenaire renouvelable : 100 F / m²

ATELIER DE DISTILLATION : Personnes du village : 90 F / JOUR
Personnes extérieures : 120 F / JOUR

ORDURES MENAGERES : 1 personne : 270 F
2 personnes : 430 F
3 personnes : 540 F
4 personnes : 650 F
5 personnes : 700 F
6 personnes : 750 F
7 personnes et plus : 800 F
Résidence secondaire : 230 F

R A P P E L D E S R E G L E M E N T A T I O N S A R E S P E C T E R

1) Clôtures - Haies

Leur hauteur est réglementée par l'article UA 11 du POS communal concernant les zones urbaines :

"La hauteur totale des clôtures sur rue ne peut excéder 1m20, la hauteur de la clôture est mesurée, à partir du niveau de la route jusqu'au sommet de la construction.

Dans le cas d'un mur bahut surmonté d'un dispositif à claire voie, cette hauteur totale pourra atteindre 1m50 avec un mur bahut de de 0m80 de hauteur maximum.

Les clôtures à proximité des carrefours des voies ouvertes à la circulation publique doivent être établies de telle sorte qu'elles ne créent pas une gêne pour la circulation publique ; en particulier leur hauteur totale pourra atteindre 1m50 avec la possibilité de réaliser un mur bahut ne devant pas excéder 0m40."

De plus, pour la plantation des haies, on doit laisser :

- une distance de 0m50 si la haie ne dépasse pas 2 m.
- une distance de 2 m si la hauteur dépasse 2 m.

2) Élagage d'arbres en bordure de rue communale

Les propriétaires doivent élaguer les arbres plantés au bord de la route leur appartenant. La Municipalité souhaite la compréhension et le civisme des propriétaires concernés pour qu'ils réalisent cet élagage.

Cependant, en cas de difficulté, elle n'hésitera pas à faire respecter son droit (article 673 du Code Civil).

3) Eaux de ruissellement

Les terrains inférieurs sont tenus de recevoir les eaux qui s'écoulent naturellement. Cette servitude n'est pas applicable aux eaux canalisées (eaux des toitures, des rigoles).

4) Décharge municipale

* les dépôts n'y sont autorisés **que les samedis de 8 H à 18 H.**

* n'est autorisé que le dépôt de produits naturels non-polluants (tontes de gazon, terre, gravats, branchages) et produits de démolition (poutres, pierres..)

* Sont interdits : tout autre dépôt, en particulier verre, ordures ménagères, huiles, piles, objets métalliques, appareils ménagers...

* Les contrevenants seront passibles des amendes prévues à l'article R26/15ème du Code Pénal.

5) Déclaration de travaux

Ils sont obligatoires pour les clôtures, les constructions neuves, les modifications de toiture et de façades, la création d'acqueducs.

Les modifications intérieures des habitations (chauffage central, installation de sanitaires, de salle de bain...) doivent être signalés au Service des Impôts - 21, rue de Bourdieu - 70200 LURE. Des imprimés sont disponibles en mairie.

JANVIER

Rééquilibrage budgétaire Exercice 1990 - Logements insalubres - Réalisation d'une ouverture de crédit auprès du Crédit Local de France.

FEVRIER

Echange de terrain Commune/ABRY Maxime - Echange de terrain Commune/REBILLARD Marthe - Demande de Concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour conduite travaux extérieurs du Groupe Scolaire - Aménagement du parking - Aménagement des cours d'école - Forfait déneigement Commune d'Echavanne.

MARS

Budget Primitif 91 - Vote taux des 4 taxes locales - Approbation convention Chenebier/Etobon pour l'école maternelle intercommunale - Attribution du Fonds départemental de la Taxe Professionnelle - Adhésion au Syndicat Intercommunal du Réseau Câblé de Haute-Saône.

MAI

Programme ONF 91 - Vote des subvention 91 - Approbation Plan d'Occupation des Sols.

JUIN

Demande subvention DGD pour aménagement bibliothèque - Indemnisation kilométrique employé communal - Compte Administratif 90 - Majoration base imposition foncier non-bâti - Achat de terrain JACQUOT/SIGNE - Extension réseau eau rue du Neuf Chemin - Demande majoration subvention pour accueil scolaire - Pose poteau incendie rue du Neuf Chemin.

JUILLET

Avant-Projet Sommaire de la DDE pour extérieurs Groupe scolaire - Assiette et Destination de coupes Exercice 91.

AOÛT

Recrutement d'un agent contractuel - Extension réseau électrique Mairie -Chemin Neuf et Route d'Etobon (Grande Rue).

SEPTEMBRE

Achat de terrain à MR HENNIG René - Achat de terrain aux héritiers Maurice POTIEZ - Approbation compte gestion 90 - Réalisation ouverture de crédit au Crédit Local de France.

OCTOBRE

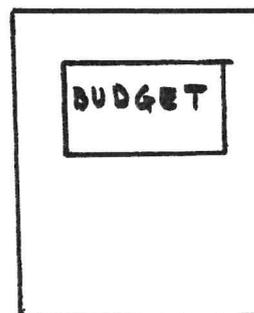
Achat d'un magnéscope pour enseignement de langues vivantes - Ateliers de soutien scolaire - Achat de matériel pour Sapeurs-Pompiers - Renouvellement bail MR LOMBARD Jean-Marie - Recrutement d'un agent contractuel.

NOVEMBRE

Achat d'une lame de déneigement - Admission en non-valeur de titres de recette - Echange de terrain avec Mr BOURQUIN Serge - Achat de terrain à Mr ABRY Jacques - Acquisition d'une urne - Demande subvention DGE pour extérieurs Groupe Scolaire - Aménagement carrefour CD127E / Rue du Neuf Chemin.

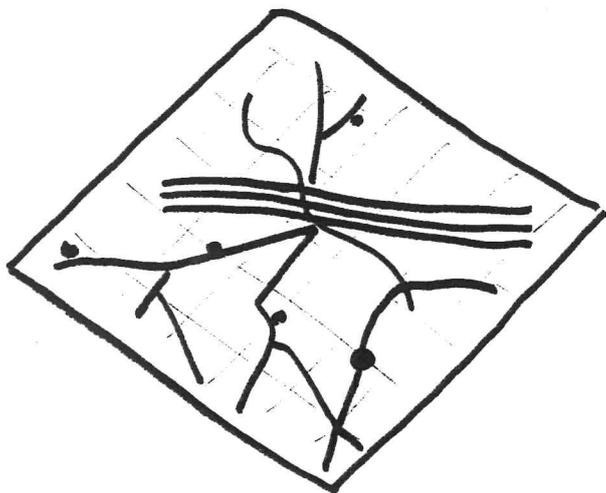
DECEMBRE

Comptabilité Eau : fixation des cadences d'amortissement - Affiliation de la Commune à l'A.S.S.E.D.I.C. - Attribution de subvention - Révision des différents tarifs communaux - Convention URBANISME Commune/DDE - Renouvellement bail de location Mr JEANPIERRE Robert - Motion pour signalisation HERICOURT sur A36 - Vente de l'ancienne lame de déneigement.



DELIBERATIONS ANNEE 1992

- JANVIER Subvention au Collège de Champagny (voyage linguistique) - Révision tarifs ordures ménagères - Carte scolaire 1992.
- FEVRIER Assujettissement TVA bois - Aménagement cours des écoles - Désignation de membres pour la commission propriétaires de bois.
- MARS Approbation projet de l'Equipement concernant l'aménagement des abords extérieurs du Groupe Scolaire - Subvention au Comité des Fêtes - Subvention pour classe verte au Haut-du-Them - Vote des taux des 4 taxes locales - Désignation de 2 membres pour commission de révision Chambre des Métiers - Budget Primitif 92 - Programme ONF 92.
- AVRIL Création d'un syndicat intercommunal d'assainissement - Modification du POS - Demande subvention DGD pour bibliothèque - Aménagement des abords du groupe scolaire
- MAI Augmentation des heures de travail du Secrétariat - Approbation devis équipement maternelle.
- JUIN Destination des coupes Exercice 92 - Adhésion au ADCH (Association pour le Développement des Cantons d'Héricourt) - Désignation de membres pour la révision liste électorale des Prud'hommes - Approbation du Compte de Gestion 91 - Compte Administratif 91 - Embauche de Philippe LEMERCIER - Financement du groupe scolaire : réalisation d'un emprunt - Déclassement et rénovation ancien bâtiment Mairie-Ecole - Déclassement et vente Ecole de la Louvière - Achat terrain JEANFAIVRE - Indemnité sinistre Temple.
- JUILLET Supplément travaux en forêt - Création poste d'ASEM - Extension électrique rue du Neuf Chemin.
- AOUT Equipement classe maternelle - Restauration scolaire - Prolongation contrat Philippe LEMERCIER - Création emploi CES - Location salle polyvalente - Convention transport de repas à Chalonvillars - Tarifs repas personnes âgées - Tarifs cantine et garderie.
- OCTOBRE Aménagement de la décharge municipale - Renouvellement convention avec l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) - Achat propriété succession Bouteiller - Classement de rues dans la voirie communale - Transformation ancien bâtiment Mairie en logements locatifs - Subvention au Centre Aéré d'Echavanne - Ateliers de soutien scolaire 92/93.
- NOVEMBRE Achat de terrain - Subvention pour matériel cantine scolaire - Demande subvention DGE pour isolation hangar incendie - Modification des statuts du SICTOM - Renouvellement Contrat Emploi/Solidarité - Transfert de salaires en investissement - Construction du réseau d'assainissement 1ère tranche.
- DECEMBRE Augmentation des tarifs de l'eau - Tarifs location de l'alambic communal - Prix du bois de chauffage année 1993 - Augmentation de la redevance des ordures ménagères - Vente de stères de bois - Subvention du Comité des Fêtes - Subvention de l'association "Les Amis de l'Ecole" - Subvention DGE parking mairie et salle polyvalente.



LE NOUVEAU BATIMENT COMMUNAL

Cette construction, dont l'étude a démarré en 1989, a vu son achèvement durant l'été dernier avec :

- l'inauguration du bâtiment le 13 juillet 92.
- le repas dansant de la fête communale organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers dans la nouvelle salle polyvalente.
- l'ouverture de la Mairie dans ses nouveaux locaux à partir du 1er août 92.
- l'entrée en fonction du groupe scolaire à la rentrée de septembre 92.

Pour en arriver à ce résultat, les réunions d'étude furent nombreuses et les visites de chantier devinrent vite hebdomadaires (le mercredi matin) après le démarrage des travaux en mars 91. Les différentes étapes de cette construction qui se sont déroulées à un rythme régulier, peuvent se résumer ainsi :

- | | |
|-----------------------------|---|
| MARS 91 | : Réalisation des terrassements et des fondations. |
| AVRIL/MAI 91 | : Maçonnerie d'agglos niveau rez-de-chaussée. |
| JUIN 91 | : coulage de la dalle du 1er étage. Maçonnerie des pignons et des murs de l'étage. |
| JUILLET 91 | : Pose de la charpente. |
| AOÛT 91 | : Réalisation de la canalisation d'assainissement entre le bâtiment et la route - mise en place de la plate-forme d'accès à l'étage avec les matériaux de la déviation d'Héricourt. Démarrage de la couverture tuiles. |
| SEPTEMBRE 91 | : Début des menuiseries extérieures, des chêneaux. |
| OCTOBRE 91 | : Finition de la zinguerie, début des travaux de plâtrerie et d'électricité - Dallage du rez-de-chaussée. |
| NOVEMBRE 91 | : Cloisons et menuiseries extérieures.
Inauguration du "Clos-couvert" du bâtiment le 24 novembre avec Monsieur le Député, Messieurs les Conseillers Généraux d'Héricourt et Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale. |
| DECEMBRE 91 à
JANVIER 92 | : Installation du chauffage. Poursuite des travaux de plâtrerie, menuiserie, électricité. |
| FEVRIER/MARS 92 | : Mise en place de l'isolation (ossature, laine de verre, plaques de faux plafonds). |
| AVRIL 92 | : Carrelage. Création d'une porte d'entrée extérieure à la bibliothèque. |
| MAI 92 | : Travaux de peinture. Installation de la mezzanine dans la classe maternelle. Enduits extérieurs. Mise en place de l'assainissement du bâtiment et des évacuations. |
| JUIN/JUILLET 92 | : Mise en place des revêtements de sol. |
| 13 JUILLET 92 | : Inauguration du bâtiment avec la population de Chenebier et les autorités départementales :
* Mr le Sous-Préfet de Lure,
* Mr Christian BERGELIN - Président du Conseil Général de la Haute-Saône,
* Mr Jean-Pierre MICHEL, Député-Maire d'Héricourt,
* Mr Jean-Claude DURUPT, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale,
* Mesdames et Messieurs les Maires des Communes voisines et des 2 cantons d'Héricourt. |

- AOUT 92 : Création de la clôture des cours d'école, installation du mobilier et rénovation des tables d'école par les agents communaux.
- AOUT/SEPT 92 : Engazonnement des espaces verts par des bénévoles : enfants, quelques élus et parents d'élèves.

Après plusieurs mois d'utilisation, on peut déjà faire un premier bilan de cette réalisation : il est très largement positif et doit rassurer les auteurs du projet. En effet :

- l'esthétique du bâtiment lui donne un "cachet" apprécié de tous,
- cette construction, ni trop vaste, ni trop exigüe, répond parfaitement aux besoins actuels de ses utilisateurs.
- le rapprochement, sous le même toit, des locaux de la Mairie, des Associations et de l'Education Nationale les rendent complémentaires, et augmentent leur taux d'utilisation tout en diminuant les frais de fonctionnement de l'ensemble.

Le bilan financier peut être fait définitivement. Il se décompose ainsi :

I D E P E N S E S H T

* Bâtiment

- Construction du bâtiment - marchés négociés 3 039 504 F HT
- Architectes 282 634 F HT
- Etudes, contrôle technique CEP et DDE 130 036 F HT

* Abords extérieurs

- Aménagement initial du terrain, création de la rampe d'accès à la mairie 467 452 F HT
- Assainissement du bâtiment
- Aménagement des cours (grillage, portail, murette,...)
- Cours et parkings
- Gaz et EDF

* Divers bâtiment

- Assurances, appels d'offres... 27 838 F HT

* Mobilier

- Maternelle, classes primaires, cantine et bibliothèque 237 535 F HT
- Salle polyvalente
- Mairie
- Equipements divers (extincteurs, aspirateurs, sanitaires) - Traitement des sols

T O T A L

4 184 999 F HT

II S U B V E N T I O N S

- Groupe scolaire 1 471 556 F
- Equipement cantine et maternelle 27 000 F

T O T A L

1 890 703 F

III B I L A N F I N A N C I E R

La participation communale pour cette construction complète s'élève donc à 2 294 296 F HT. Après la vente de l'ancienne école "La Louvière" (350 000 F) et

l'autofinancement communal des 3 dernières années (1 627 714 F), il reste à régler une somme de 316 589 F.

Cependant, comme les Municipalités doivent avancer la T.V.A. de 18,6 % pendant 2 ans soit 778 411 F (qui sera récupérable en 1994 et 1995), l'endettement actuel est résorbé par un emprunt de 500 000 F sur 15 ans et une avance de trésorerie de 595 000 F.

IV C O N C L U S I O N

Grâce à des subventions très intéressantes, l'endettement communal pour cette importante réalisation reste très raisonnable. Il est à espérer que l'assainissement collectif se fasse avec des conditions aussi avantageuses.



G R O U P E S C O L A I R E

La rentrée scolaire de Septembre 92 s'est déroulée dans d'excellentes conditions pour les 105 élèves de l'école. Tout était en place le jeudi 10 septembre : les enseignants, les locaux flambants neufs, le personnel d'accompagnement pour l'aide à la maternelle, la cantine et la garderie.

Pour réussir cette rentrée, il a fallu une longue préparation qui a débuté en 1991 et qui peut se résumer ainsi :

Février 91 : Etude d'une convention avec la Municipalité d'Etobon pour la construction de la maternelle intercommunale aux 2 villages.

Mars 91 : Le Conseil Municipal approuve cette convention.

Novembre 91 : Enquête auprès des parents pour la création d'une cantine/garderie.

janvier 92 : le Conseil Municipal accepte la proposition d'ouverture d'une classe maternelle à Chenebier. L'Inspection Académique prévoit la fermeture de l'école d'Etobon.

Printemps 92 : Etude des besoins (mobilier, jeux...) de la nouvelle classe maternelle ; commande du matériel en mai.

Mai 92 : Confirmation de la fermeture de l'école à classe unique d'Etobon.

Juin 92 :
* Nomination de nouveaux enseignants par Madame l'Inspecteur d'Académie : Madame Corinne SKORA enseignera aux enfants de la maternelle, Monsieur Christian DIDIER aux élèves de 5 et 6 ans (SE / CP).

* Nouvelle enquête pour la cantine/garderie : une douzaine d'enfants sont concernés. Le Conseil Municipal décide de créer cette structure.

Juillet 92 : Création d'un poste d'aide-maternelle à temps partiel (20 H/Semaine)

Août 92 :
* Création de 2 emplois sous Contrat Emploi/Solidarité
* Convention avec Mme Isabelle BERTINELLI pour le transport des repas commandés à la Cuisine Centrale de Belfort pour Chalonvillars et Chenebier.
* Convention avec la commune de Chalonvillars pour le paiement du transport.

Le service de repas est étendu aux personnes âgées et actuellement, 5 personnes bénéficient des repas servis à domicile.

Septembre 92 : Embauche des Mesdames BERTINELLI - DUBOURGNOUX et de Mademoiselle GOUX Christine.

Ce sont donc 105 enfants qui démarraient leur scolarité dans le nouveau groupe :

- 28 en maternelle avec Mme Corinne SKORA
- 25 en SE/CP avec Mr Christian DIDIER
- 27 en CE1/CE2 avec Mme Danielle CROISSANT
- 25 en CM1/CM2 avec Mr Henri CROISSANT.

Cet effectif important comprend 21 élèves d'Etobon et 3 élèves de Frahier/Chatebier.

A S S A I N I S S E M E N T C O L L E C T I F

Lors de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la commune, une étude d'assainissement collectif avait été réalisée en 1988 par les Services de la Direction Départementale de l'Agriculture.

Le choix s'était porté sur un système séparatif d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales en raison :

- * de la disposition géographique des maisons,
- * de la possibilité de limiter le réseau d'eaux pluviales aux centres agglomérés du village,
- * du meilleur fonctionnement de la station d'épuration par ce système,
- * de l'impossibilité de créer un lagunage.

Le traitement des eaux usées, à savoir les eaux vannes (eaux de WC) et les eaux ménagères (lavage, toilette, etc...), était assuré par une station d'épuration biologique au lieu-dit "Pré aux Bergers", à l'aval du stade entre la Lizaine et la route départementale CD 16.

Le coût des travaux, à l'époque en 1988, s'élevait à 5.650.000 F HT (la TVA étant récupérable par les Collectivités) qui se répartissait ainsi :

* coût du réseau comprenant 10 364 m de canalisations PVC, 161 regards de visite, 182 branchements particuliers pour les eaux usées et 3 718 m de canalisations, 52 regards de visite, 58 bouches d'égoût et 71 branchements particuliers pour les eaux pluviales : 4 550 000 F HT.

* coût de la station d'épuration : 1.100.000 F HT.

Après une réunion publique sur ce thème, le Conseil Municipal, après l'enquête publique, n'avait pas lancé l'opération en 1989, car :

- les subventions n'étaient pas incitatives (40 % pour les réseaux),
- l'urgence du projet n'était pas ressentie par l'ensemble de la population.

En reportant cette réalisation, la Municipalité a programmé la construction du nouveau bâtiment communal qui est maintenant opérationnel depuis juillet 92.

Cependant, comme partout dans le monde, les choses bougent, évoluent, s'accélèrent et ce qui était vrai hier ne l'est plus toujours aujourd'hui. Ceci se vérifie à Chenebier : **l'assainissement collectif revient à l'ordre du jour. Pourquoi ?**

* les subventions pour l'assainissement collectif sont montées à 70 % du montant total des travaux (réseaux et station).

* la gêne, occasionnée en été par les odeurs nauséabondes des fossés où s'effectuent les rejets, s'est fortement accrue.

* la demande de la commune de Frahier-Chatebier confrontée aux mêmes problèmes d'assainissement que nous,

* la prise de conscience, par la majorité de la population, de la nécessité d'un tel investissement pour les années futures, les seules réserves projet étant maintenant financières, point de vue qui n'est bien sûr pas à négliger.

Aussi, le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 avril 1992, a décidé, avec les communes de Frahier-Chatebier et Echavanne, de créer un Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour la construction, l'exploitation et la gestion des travaux communs des 3 communes (station d'épuration et tronçons communs des collecteurs). Messieurs CROISSANT Henri - MULLER René et PIERRE Gérard ont été désignés pour représenter la Commune au Syndicat dont le siège a été fixé en mairie de Chenebier.

Les participations communales des travaux d'investissement communs seront réparties en fonction de la population, soit 34,6 % pour Chenebier, 11 % pour Echavanne et 54,4 % pour Frahier-Chatebier. Les frais de fonctionnement seront calculés par rapport aux consommations annuelles de chaque Commune concernée.

Le 10 juillet 1992, Monsieur le Sous-Préfet de Lure homologuait la création de ce syndicat qui formait son bureau le 9 septembre dernier :

<u>Président</u>	Mr PIERRE Gérard
<u>Vices-Présidents</u>	Mrs JEANDEL Alain - Maire de Frahier-Chatebier et JARDON Michel - Adjoint d'Echavanne
<u>Secrétaire</u>	Mme MAIRE Corinne

En octobre, une première tranche de travaux était étudiée avec les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et les secteurs prioritaires étaient recensés :

- * rue de Chatebier et Grande Rue jusqu'au ruisseau près du Monument aux Morts,
- * rue d'Etobon jusqu'au croisement avec la rue de la Revenue,
- * rue du Bois Battu, rue du Pâtis et rue des Jonquilles.

L'estimation prévisionnelle de la dépense comprenant le réseau d'assainissement et celui des eaux pluviales est de 2 000 000 F HT.

Le financement de cette opération est envisagé de la façon suivante :

- cumul des subventions de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'Eau : 70 % soit 1 400 000 F.
- Autofinancement communal sous forme d'emprunt : 600 000 F.

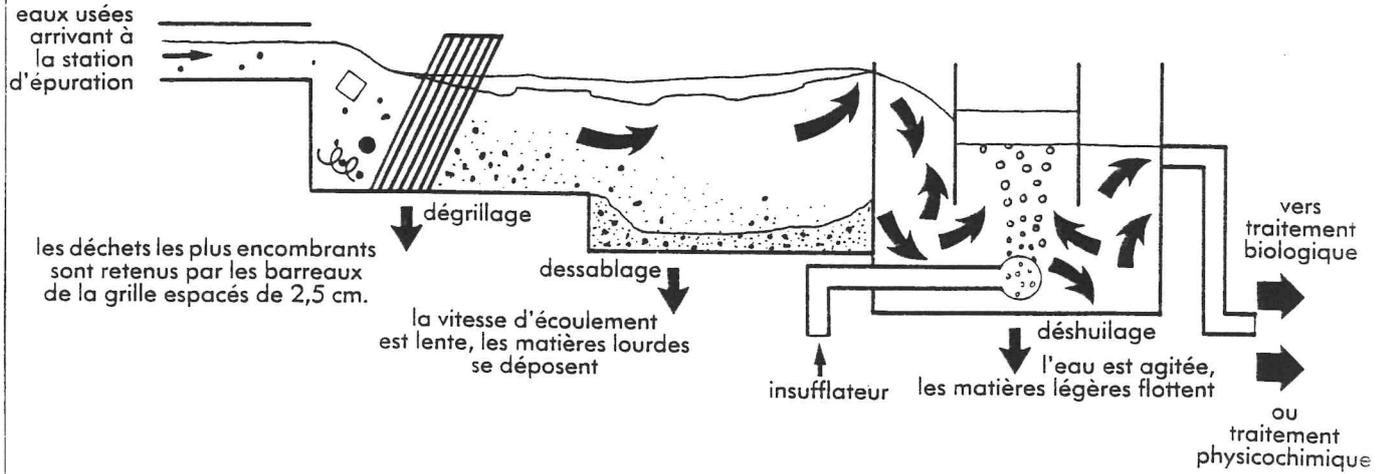
Dans sa séance de novembre 92, le Conseil Municipal adoptait le projet pour 1993 et demandait les subventions correspondantes.

Nous saurons prochainement, en mars, si notre dossier a été retenu et si les subventions sont accordées.

La 2ème tranche consistera à construire la station d'épuration biologique et les tronçons communs ce qui permettra le démarrage de l'assainissement collectif des 3 communes.

Malheureusement, aucune date ne peut actuellement être donnée pour le lancement de l'opération puisqu'elle dépend de l'obtention des subventions.

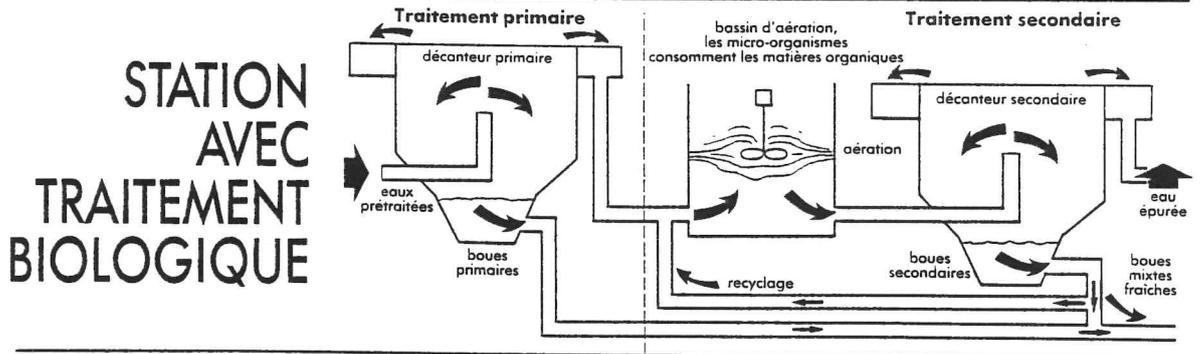
PRETRAITEMENT DES EAUX USEES



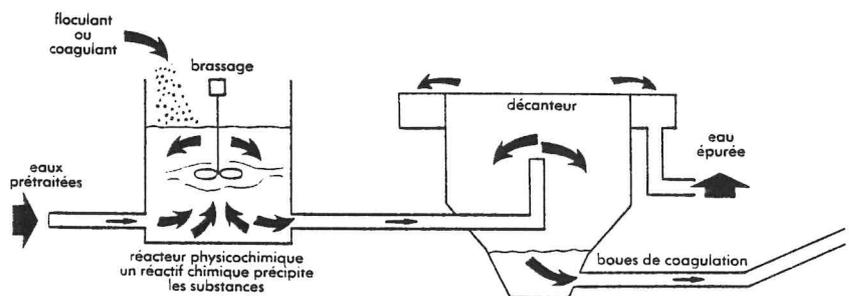
SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

D'UNE STATION D'EPURATION

TRAITEMENT DES EAUX USEES



STATION AVEC TRAITEMENT PHYSICO-CHIMIQUE



A M E L I O R A T I O N D E L ' H A B I T A T

A Chenebier, on constate comme dans la plupart des communes des 2 cantons d'Héricourt :

- une diminution des constructions neuves,
- une demande de logements locatifs plus importante,
- des familles vivant dans des conditions difficiles,
- des constructions anciennes manquant de confort.

Aussi, le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 janvier 1993, a décidé, à la majorité de ses membres, d'adhérer au Syndicat Intercommunal des 2 cantons d'Héricourt pour une étude de réalisation d'O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Cette opération va permettre concrètement de :

- 1) Assurer une bonne information sur l'habitat, notamment auprès des personnes hésitantes.
- 2) Apporter le confort des logements et l'entretien des bâtiments,
- 3) Aménager ou créer des logements locatifs de qualité afin de répondre à la demande.
- 4) Favoriser l'accueil ou le maintien des jeunes ménages et des personnes retraitées.
- 5) Permettre aux entreprises et artisans locaux de maintenir ou de développer leur activité par un marché de travail supplémentaire.
- 6) Réhabiliter le patrimoine bâti ancien tout en respectant son caractère.

Les avantages financiers pour une rénovation de logements ne sont pas négligeables :

* pour les logements personnels de plus de 20 ans d'âge : une prime d'état (P.A.H.) de 25 à 35 % du coût des travaux plafonnés à 70 000 F. A cela s'ajoutent des subventions forfaitaires du Conseil Général et des Caisses de Retraite.

* pour les logements destinés à la location : des subventions, sans conditions de ressources pour les propriétaires, majorées dans le cadre de l'O.P.A.H. :

- subvention de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.) de 25 à 35 % selon que le logement est conventionné ou non.
- subvention du Conseil Général pour la mise en place de logements locatifs nouveaux.

En outre, les aides personnalisées au logement (A.P.L.) garantissent au propriétaire bailleur la solvabilité de la location.

Le déroulement de l'O.P.A.H. se fera en 2 phases successives :

* 1ère phase "ETUDE" durant 6 à 8 mois : l'objectif principal sera de définir l'intérêt et la faisabilité de l'opération par :

- le recensement des besoins,
- l'information et la sensibilisation des élus et de la population.

Les Communes adhérentes au Syndicat auront 35 % de cette étude à leur charge (10 à 12 F/Habitant), le reste étant soldé avec des subventions de l'Etat (25 %), de la Région (25 %), et du Département (15 %).

* 2ème phase "OPERATIONNELLE" de 3 ans pour réaliser les travaux de réhabilitation. Seules les communes dont les besoins sont réels, poursuivent cette 2ème phase.

Nous verrons donc en 1994, après l'étude de nos besoins, s'il est utile de continuer cette O.P.A.H.

LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

1) Le ramassage sur la commune

Le mercredi matin, chaque semaine, un camion-benne du SICTOM d'Héricourt ramasse nos ordures ménagères, ordures bien spécifiques : emballages papiers et plastiques, boîtes de conserve, bouteilles plastiques, etc... soit 1 kg environ par jour et par personne.

Il faut noter la présence anormale et trop importante de bouteilles en verre dans les sacs ramassés.

Cette collecte coûte actuellement à la commune 85 F par an et par habitant.

2) Le traitement de nos ordures ménagères

Un four auto-incinérateur situé sur la commune d'Echenans détruit par incinération les ordures collectées.

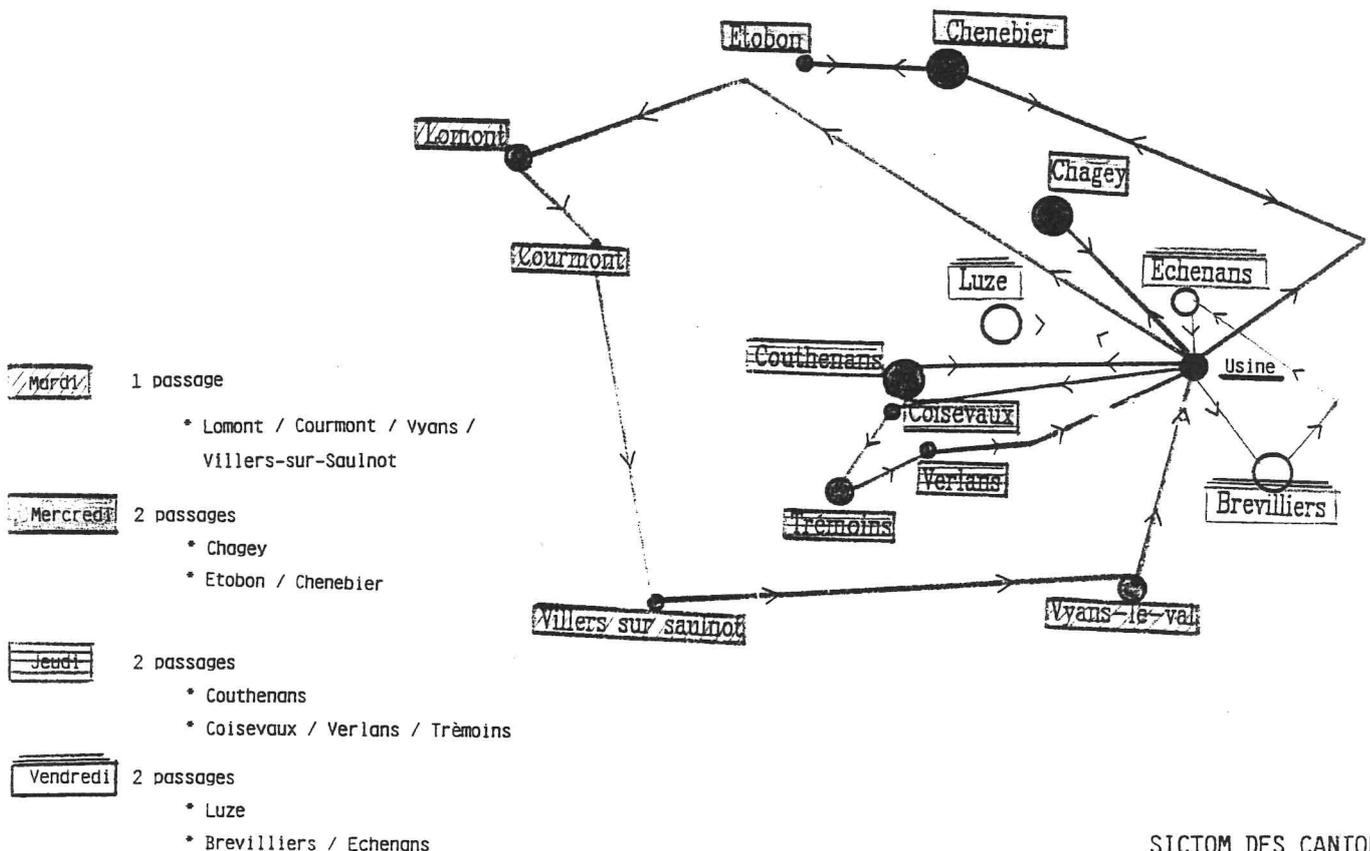
Ce traitement coûte actuellement à la commune 65 F par an par habitant.

3) Le syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SICTOM)

...dont le siège est en Mairie d'HERICOURT regroupe les communes de Brevilliers - Chagey - Chenebier - Coisevaux - Courmont - Couthenans - Echenans - Etobon - Héricourt - Lomont - Luze - Trémoins - Verlans - Villers/S/Saulnot - Vyans-le-Val.

Le Syndicat gère actuellement le ramassage des communes rurales pour 5358 habitants et le traitement de l'ensemble des communes pour 15 387 habitants.

C I R C U I T S D E R A M A S S A G E D E S O R D U R E S M E N A G E R E S



Le SICTOM a demandé à la commune de Chenebier pour l'exercice 1992 :

* pour la collecte : 85 F / AN / HABITANT
* pour le traitement : 65 F / AN / HABITANT

SOIT

150 F / AN / HABITANT

ainsi 150 F X 644 = 96 600 F

Le Conseil Municipal répercute complètement cette redevance sur les habitants de la commune avec sa propre répartition.

Depuis la mise en place de l'auto-incinérateur d'ECHENANS en 1986, le ramassage, de 3 500 tonnes à l'origine, est passé à 5 000 T par an, et le four (qui fonctionne très bien) brûle toute la semaine au lieu de 4 jours au démarrage. Il faudra aussi prévoir des investissements nécessaires pour être en conformité d'ici 1995 avec les règles d'anti-pollution européennes. Après ces constats, le bureau du SICTOM a décidé d'étudier des solutions pour essayer de gérer l'avenir.

Le rapprochement avec les districts de MONTBELIARD et de BELFORT s'avérant impossible pour différentes raisons, le bureau proposa aux délégués la participation du SICTOM à la mise en place d'un SIVU qui traiterait les ordures sur le plan départemental de la Haute-Saône.

1er temps : modification des statuts du SICTOM : les communes de COUTHENANS - CHENEBIER - ECHENANS se sont prononcées contre cette modification. La modification des statuts fût néanmoins effectuée avec l'accord des autres communes.

2e temps : lors de l'assemblée générale du samedi 30 janvier 1993, l'adhésion au syndicat mixte à vocation unique pour le transfert et l'élimination des ordures ménagères fût voté avec 12 voix POUR-les communes présentes de BREVILLIERS - HERICOURT - LUZE - TREMOINS - VERLANS - VYANS-LE-VAL et 10 voix CONTRE - les communes présentes de COISEVAUX - COUTHENANS - CHAGEY - CHENEBIER - ECHENANS.

2 délégués furent élus : TITULAIRES MM. SCHARPF et ABRY
SUPPLEANTS MM. SKORA et BOURQUIN

Il faut prévoir dès maintenant le transfert vers le futur site de traitement. Par ailleurs, le tri étant devenu un procédé incontournable d'élimination, les travaux pour la déchetterie commenceront en 1993 aux environs de l'échangeur de LUZE sur la déviation d'Héricourt (27,50 F par an et par habitant seront demandés à notre commune).

Ces deux installations, déchetterie et quais transferts, seront regroupés sur le même site pour alléger les coûts de gestion.

Il faut savoir qu'une déchetterie se présente comme un centre permanent de réception où un gardien effectue des opérations de tri sur des "encombrants", des déchets non-polluants des entreprises, commerçants et artisans, et sur des déchets recyclables (piles, huiles, etc...) ce qui nous permettra de fermer définitivement notre décharge communale.

EN CONCLUSION : En se prononçant avec une très courte majorité pour le traitement des ordures dans un schéma départemental, les élus des communes ont introduit :

- l'arrêt de notre auto-incinérateur dans les 3, 4 voire 5 années à venir.

- une forte augmentation pour le traitement de nos ordures ; en effet, les quais transferts permettront le remplissage de containers qui seront transportés inévitablement sur une longue distance ; de ce fait, la redevance prévue se situe entre 300 et 350 F par an et par personne ;

**IL FAUT ETRE CONSCIENTS QUE LA PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT
COUTERA TRES CHER DANS UN PROCHE AVENIR.**

COMITE DES FETES DE CHENEBIER

1992 a vu la naissance d'une nouvelle manifestation : le 3 mai "La Fête de la Fleur et du Jardin" a eu lieu. L'idée lancée en janvier a pu voir le jour grâce à la volonté d'un groupe qui a travaillé sans ménager ses forces. Nombreuses ont été les réunions qui se sont terminées à 23 voir 24 heures.

La "vieille cuisine" de l'ancienne mairie qui nous servait de quartier général n'a pas chômé !

Le 3 mai 44 EXPOSANTS envahissaient le centre du village, suivis dans la journée par plus de 3300 visiteurs.

Cette foule de visiteurs dépassait toutes nos espérances. La structure mise en place a eu bien du mérite pour faire face à ce déferlement de foule.

Les Sapeurs-Pompiers et l'Association Sportive responsables de la sécurité ont su faire face ! BRAVO !!

Le Club de l'Age d'Or et les Anciens Combattants affectés aux entrées s'en sont tirés très honorablement. BRAVO !!

La Municipalité, les Amis de l'Ecole ont assuré la bonne conduite de la buvette et le respect des emplacements attribués aux exposants.

Les fruits de cette journée ont pu améliorer notre cadre de vie :

- 1) sonorisation de la salle communale pour un prix de 19 226 F.
- 2) Achat au printemps 93 de bacs à fleurs pour une somme de 5 000 F.

Le reste de la recette sera réinvesti pour la "Fête de la Fleur et du Jardin 93".

La vie de toute association traverse des périodes fortes et des moments difficiles.

Les périodes fortes laissent le souvenir de constructions nouvelles, d'aménagements, de bons résultats. Ces périodes ouvrent une porte vers l'avenir et préparent le lendemain.

Les moments difficiles que le niveau actuel rend à peu près inévitables découlent souvent d'une méconnaissance ou d'une mauvaise interprétation de tel ou tel phénomène ; ils font du mal pour rien.

Je suis persuadé qu'il faudrait peu de chose pour accorder les points de vue et tout remettre en place.

Heureusement, dans la vie de notre comité au jour le jour, les périodes fortes l'emportent sur les moments difficiles. C'est pourquoi votre Comité, fort de l'expérience collective ou de chacun poursuit sa route vers les objectifs qu'il s'est fixé.

D'autres étapes importantes seront franchies et je compte sur chacun d'entre-vous pour qu'il nous apporte son aide et son appui plutôt que sa critique et son dénigrement. De telles étapes ne peuvent être franchies que grâce à certains encouragements.

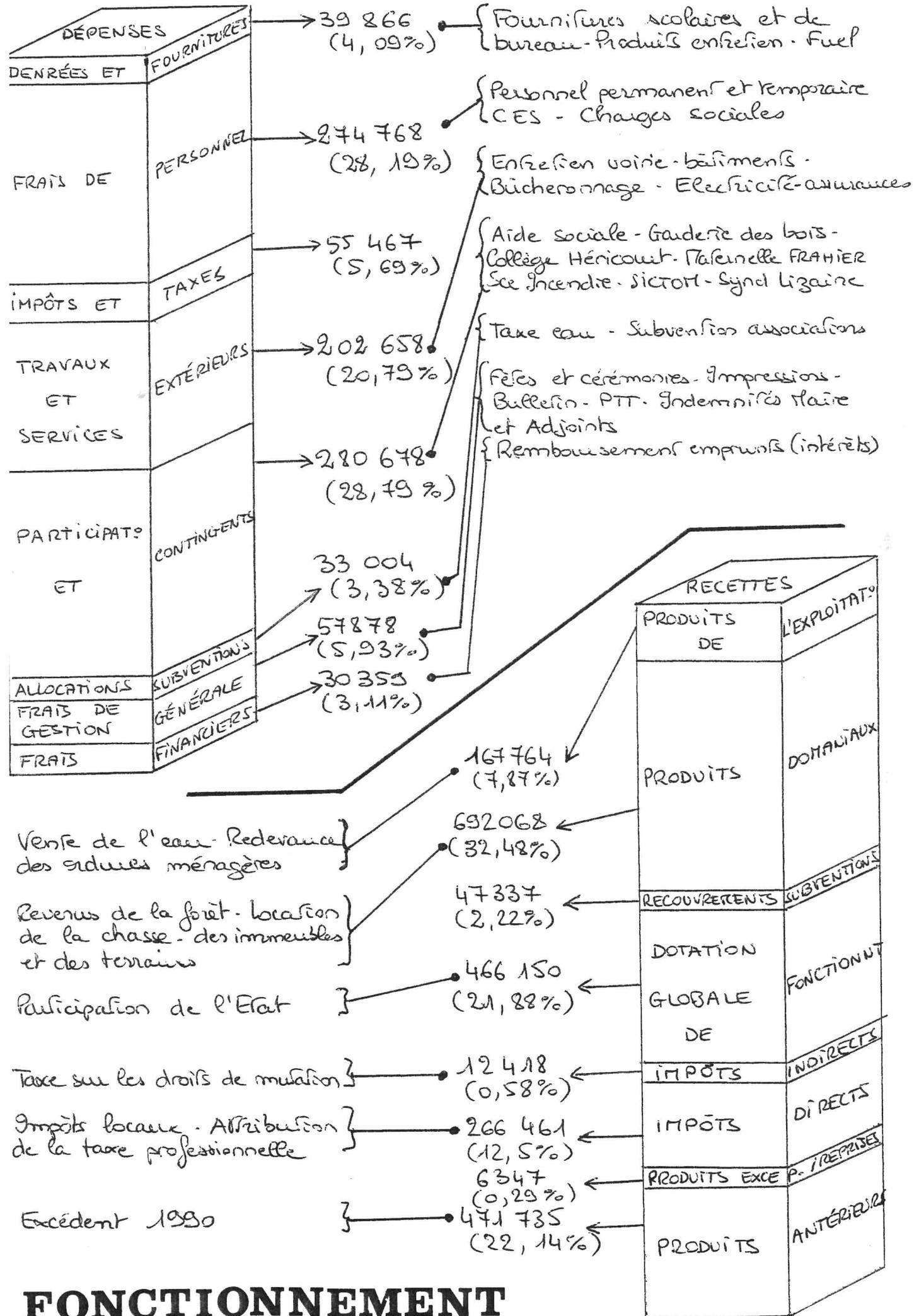
Je tiens à vous remercier TOUS pour l'aide matérielle et morale que vous m'avez apportée pour le bon déroulement de notre première manifestation.

Le Président.

COMMUNES	Population	Superficie (en Ha.)	Produit des contributions directes	Charge fiscale par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Effort fiscal
BEILVERNE	130	615	65.638	504,90	719,09	0,796900
CHAMPEY	792	1.130	312.791	394,44	705,70	0,746700
CHAVANNE	191	232	70.986	371,65	664,37	0,664200
CHENEBIER	644	905	232.114	360,42	664,03	0,718900
COISEVAUX	211	418	79.404	376,32	637,98	0,840000
COURMONT	92	639	95.750	1.040,76	714,94	1,470200
COUTHENANS	725	164	361.358	498,42	811,59	0,871400
ETOBON	219	1.226	81.969	374,28	726,28	0,582300
HERICOURT	9.937	1.808	12.441.950	1.252,08	1.241,77	1,488000
LOHONT	386	1.135	154.647	400,63	625,29	0,856700
SAULNOT	708	2.673	589.127	832,10	1.374,68	0,687600
TAVEY	340	296	156.360	459,88	670,10	0,838000
TREMOINS	316	403	131.874	417,32	774,65	0,767400
VERLANS	118	164	42.424	359,52	629,83	0,777100
VILLERS SUR SAULNOT	117	237	53.270	455,29	556,40	1,035200
VYANS LE VAL	401	332	148.408	370,09	708,17	0,739300

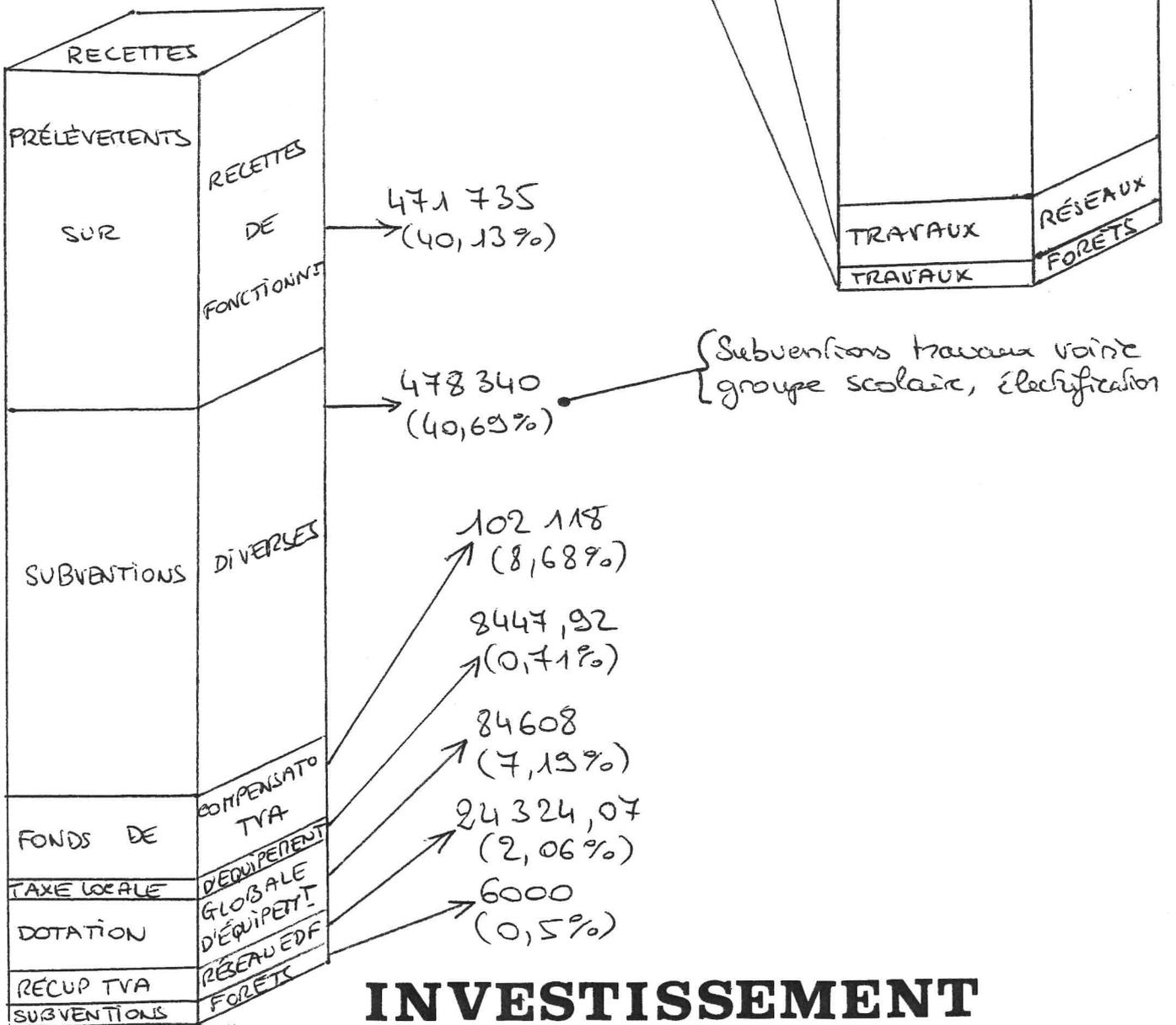
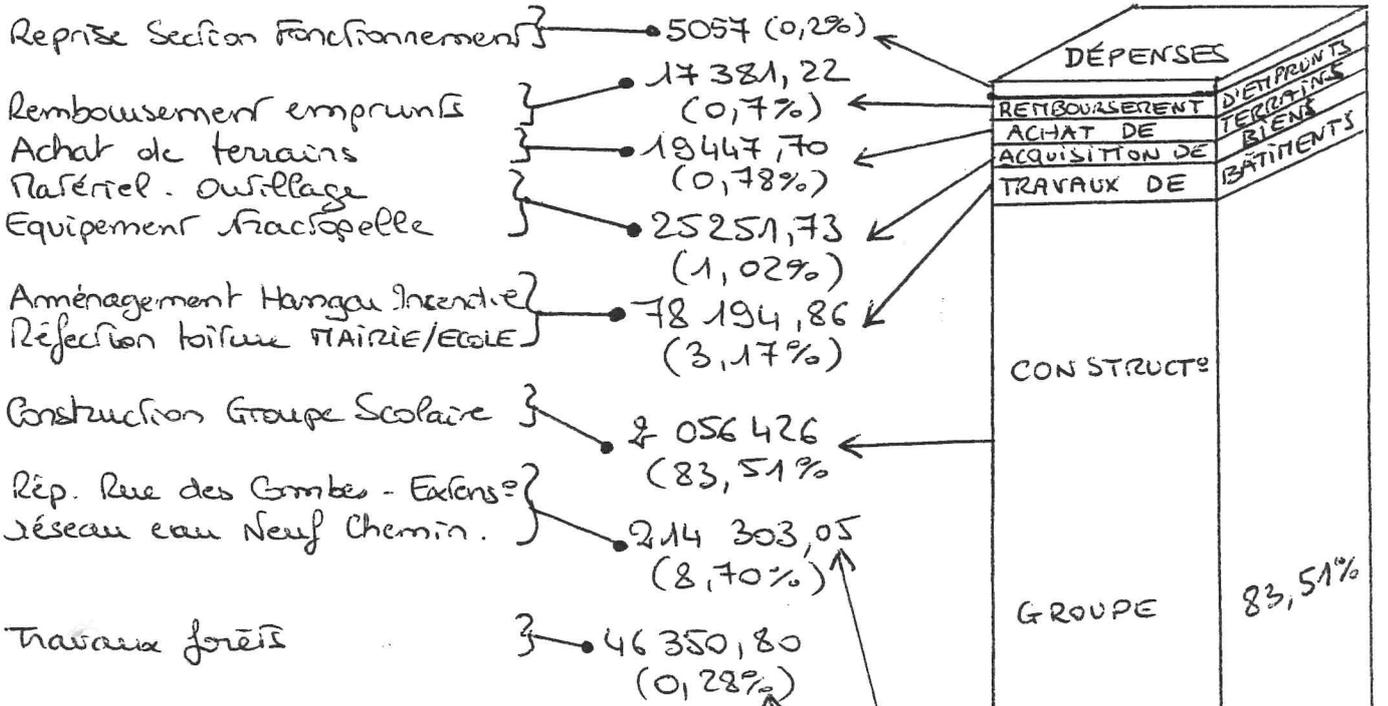
COMMUNES	TAXE BASES	HABI. TAUX	FONCIER BASES	BATI TAUX	FONCIER BASES	NON BATI TAUX	TAXE BASES	PROFES. TAUX
BEILVERNE	320.000	5,20	220.000	10,97	51.800	48,00	0	9,60
CHAMPEY	1.703.000	6,14	1.151.000	10,18	98.300	45,89	661.080	6,95
CHAVANNE	366.000	5,09	246.000	9,21	34.700	47,62	96.670	13,63
CHENEBIER	1.449.000	4,54	821.000	9,03	141.000	39,54	552.990	6,59
COISEVAUX	525.000	5,04	286.000	10,58	43.300	51,79	5.370	4,87
COURMONT	274.000	8,15	173.000	20,19	42.600	84,75	9.990	23,88
COUTHENANS	1.861.000	6,37	1.198.000	12,98	24.100	64,32	1.111.630	6,46
ETOBON	533.000	4,50	353.000	8,20	106.000	26,44	4.060	24,93
HERICOURT	29.850.000	8,95	20.790.000	26,60	358.000	61,50	30.226.060	13,30
LOHONT	842.000	5,10	573.000	10,00	103.000	44,96	40.480	20,00
SAULNOT	1.795.000	4,45	1.154.000	9,00	265.000	34,50	5.047.660	6,22
TAVEY	906.000	6,66	571.000	13,23	37.800	44,55	99.090	3,67
TREMOINS	826.000	5,92	525.000	9,89	60.400	31,20	268.880	4,54
VERLANS	300.000	5,45	175.000	9,89	21.200	39,84	1.830	17,47
VILLERS SUR SAULNOT	212.000	5,22	136.000	11,22	38.800	61,49	12.510	24,68
VYANS LE VAL	1.302.000	5,50	654.000	8,96	41.800	43,05	2.140	9,60

LE BUDGET



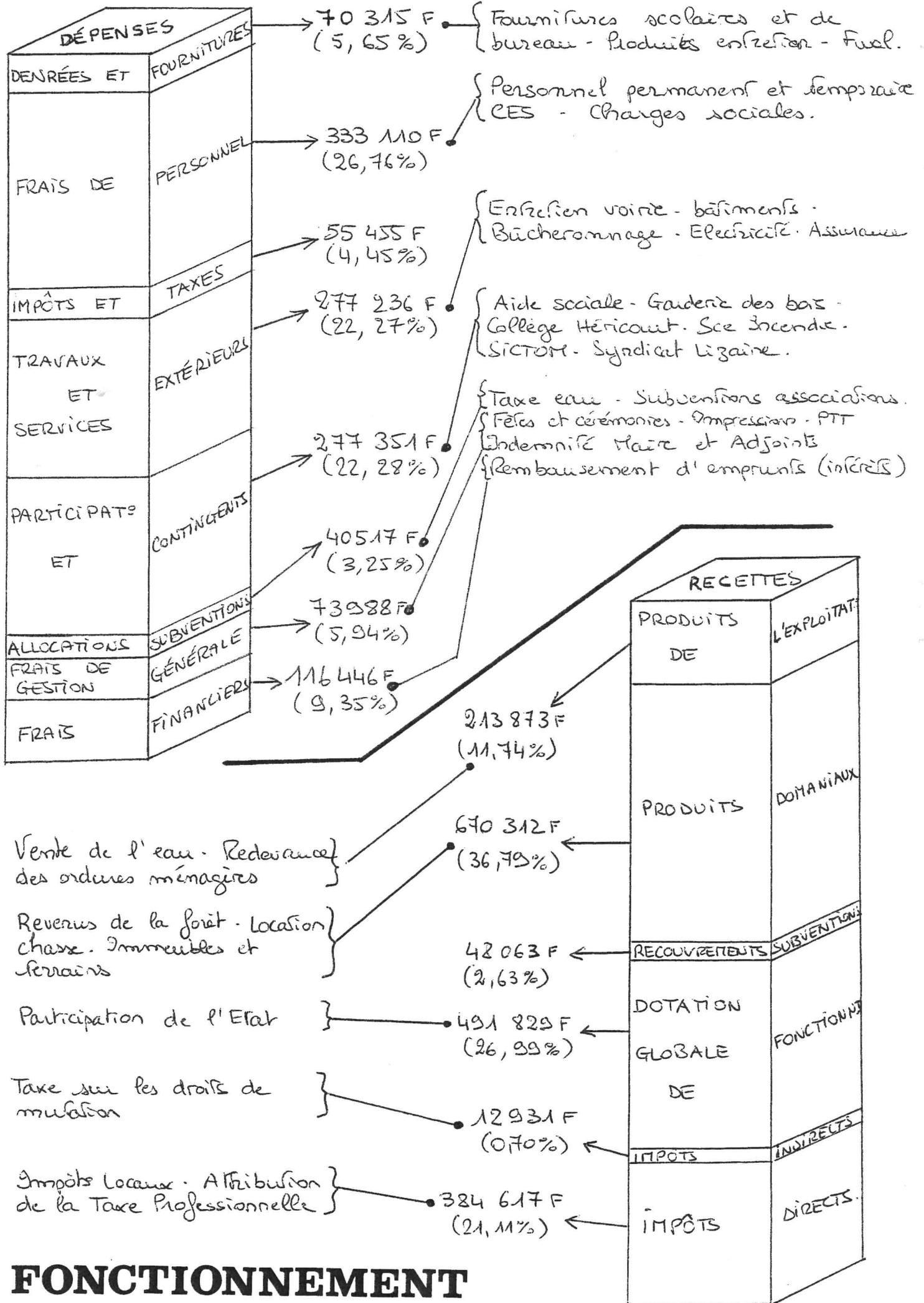
FONCTIONNEMENT

COMMUNAL 1991



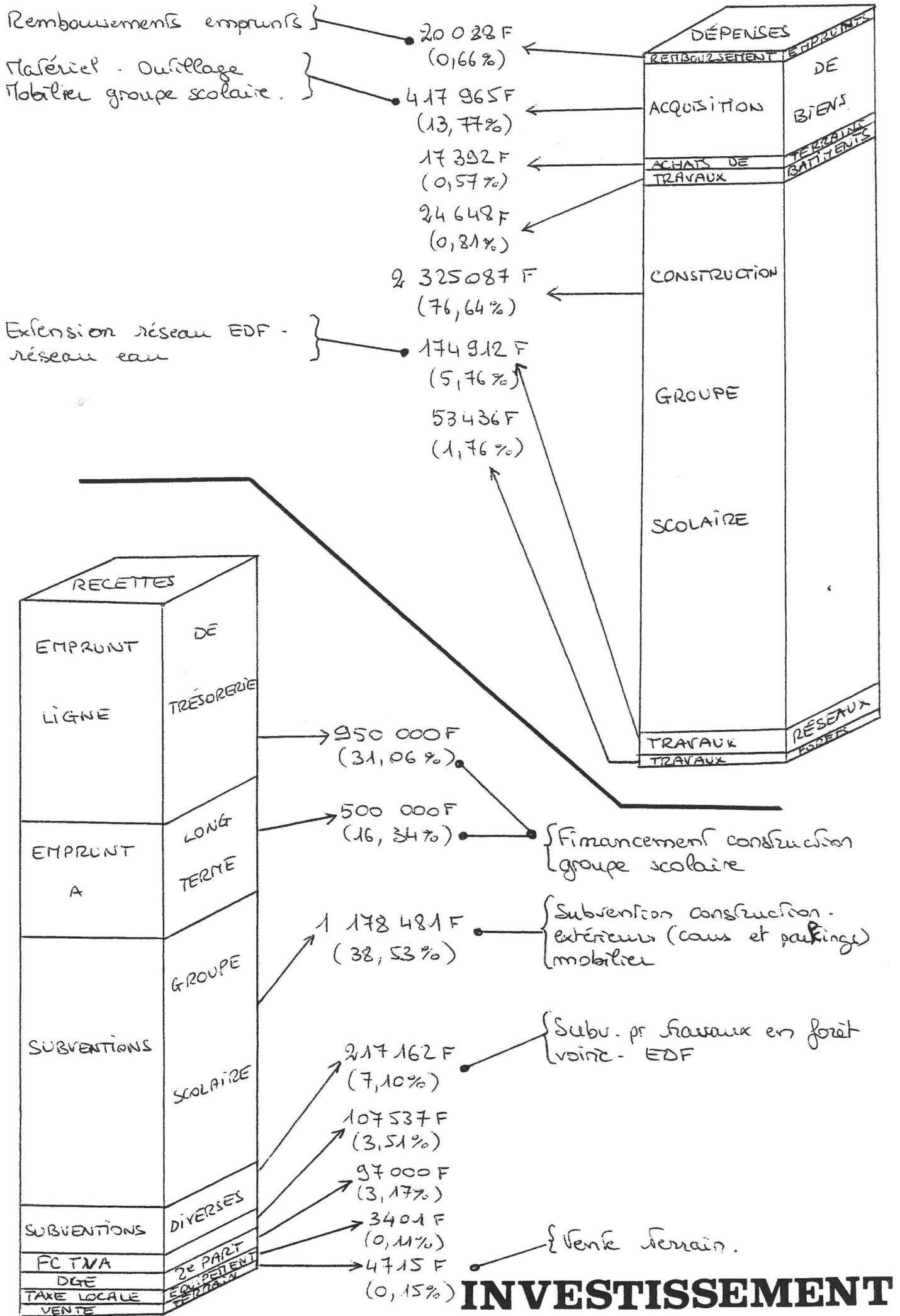
INVESTISSEMENT

LE BUDGET



FONCTIONNEMENT

COMMUNAL 1992



S E C U R I T E

L'oxyde de carbone reste la première cause de mort toxique accidentelle en France.

Les appareils de chauffage, essentiellement à gaz ou à charbon mais aussi à bois ou à fuel et surtout les chauffe-eau sont des producteurs d'oxyde de carbone et peuvent provoquer des accidents. C'est pourquoi, les conseils suivants doivent être respectés :

1/ L'installation et l'entretien périodique des appareils de chauffage et des chauffe-eau ne peuvent être confiés qu'à des professionnels qualifiés.

2/ les ouvertures d'aération ne doivent jamais être obturées (au moyen de journaux, plastiques etc).

3/ les conduits d'évacuation des fumées ne doivent pas être obstrués : nécessité de ramonages périodiques.

4/ le fonctionnement à l'extrême ralenti des appareils à charbon quand la température est douce, notamment en début ou en fin d'hiver et pendant les périodes de redoux est toujours extrêmement dangereux.

5/ les chauffe-eau non raccordés (à l'extérieur par un conduit) sont destinés uniquement à un usage intermittent.

6/ les arrêts intempestifs d'un appareil pourvu de dispositifs de sécurité (notamment chauffe-eau à gaz, butane ou propane) sont le signe soit d'un encrassement ou d'une défectuosité de l'appareil, soit d'un défaut de ventilation de la pièce où il est installé : ce dispositif ne doit pas alors être mis hors service, mais l'intervention d'un professionnel s'impose.

7/ les appareils mobiles de chauffage d'appoint (fonctionnant au butane-propane) ne doivent être utilisés que dans des pièces convenablement ventilées et par intermittence.

8/ Tout appareil de chauffage non réglementaire doit être proscrit et notamment :

* les panneaux radiants ou radiateurs de camping à butane destinés uniquement à un usage à l'extérieur,

* le brûleur de four allumé , porte ouverte, pour chauffer la cuisine,

* le pot de fleurs retourné sur un brûleur de cuisinière,

* les poêles à catalyse à essence, réchauds à pétrole, braséros, etc.

9/ ne jamais faire fonctionner un moteur de voiture dans un garage fermé.

Que faire en cas d'accident ?

1- Reconnaître l'intoxication par oxyde de carbone grâce aux symptômes suivants :

maux de tête, grande fatigue, vertiges et nausées.

Si ces symptômes atteignent notamment toute une famille (et/ou des animaux domestiques) il faut penser systématiquement à ce type d'intoxication. Ces symptômes sont malheureusement souvent confondus avec ceux des troubles digestifs (indigestion) ou hépatiques (foie).

2- Organiser les secours

- Evacuation hors de l'atmosphère toxique et recourir au SAMU ou aux pompiers.

LISTE DES SAPEURS/POMPIERS VOLONTAIRES

DU C.P.I. DE CHENEBIER

GOUX	Etienne	Lieutenant
ABRY	Jean	
BELOT	Pierre-Marie	
BOURQUIN	Serge	
BRESSIN	Claude	
DEMET	Claude	
DEVILLERS	François	
GOUX	Francis	
GOUX	Pierre	
LAFOSSE	Serge	
MAIRE	Didier	
NODALE	Anne	
NOWINSKI	Robert	
ROY	Christian	
ROY	Hubert	
SCHMITT	Dominique	

QU'IL S'AGISSE
DE SECOURS AUX PERSONNES
D'INCENDIE, EXPLOSIONS ...
OU AUTRES SINISTRES



ALERTEZ LES SAPEURS-POMPIERS

PAR TELEPHONE EN COMPOSANT LE **18**

INDIQUER CLAIEMENT

- LE LIEU DU SINISTRE
 - * La commune
 - * La rue ou le lieu-dit
 - * Le numéro
 - * L'étage
- LA NATURE DU SINISTRE
- LE NOMBRE et l'ETAT des VICTIMES
- LES RISQUES PARTICULIERS
- PRECISER d'où VOUS APPELEZ

NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER
ENVOYER UNE PERSONNE AU DEVANT DES SECOURS

LES SAPEURS-POMPIERS SONT EN LIAISON PERMANENTE AVEC LES AUTRES SERVICES PUBLICS (POLICE GENDARMERIE SAMU E.D.F.-G.D.F. ...)




LES PAGES

DES

ASSOCIATIONS

UN PEU D'HUMOUR

LE BENEVOLE

(Article emprunté à la page départementale de la Loire)

Le bénévole (activus bénévolus) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères ; les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation". On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'oeil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler son budget.

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le "yaqua" (nom populaire) dont les origines n'ont pu être déterminées ; "le yaqua" est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots "y'a qu'à" ce qui explique son nom.

Le "yaqua", bien abrité dans la cité anonyme, attend. Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave "le découragement".

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visible rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire.

Les "yaqua", avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui, ils se rappelleront avec nostalgie du passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

C L U B D E L ' A G E D ' O R

Le Club de l'Age d'Or de CHENEBIER fonctionne maintenant depuis deux ans. Actuellement, une quarantaine d'adhérents se réunissent deux fois par mois dans la salle communale.

Les activités y demeurent libres : jeux, bricolages, tricot, couture, etc...

Le but principal de notre association est de permettre aux personnes du village et des environs de se distraire et d'évoquer de bons vieux souvenirs.

D'autre part, l'année 92 nous a permis d'effectuer deux voyages dans la région. Ces sorties ne sont pas exclusivement réservées aux adhérents du club. **Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues.**

Une vente de travaux et de pâtisseries est prévue pour le mois de mars.

Nous pensons aussi faire deux voyages au cours de l'année 93.

Bienvenue à tous !!

La Présidente.

A.S. CHENEBIER

En 1992, le club a connu des hauts et des bas.

Les côtés positifs ont été le maintien de l'équipe A en 1ère division et le bon comportement des équipes de jeunes. Les aspects négatifs sont le très mauvais début de championnat de l'équipe A (dernière après les matchs allers) et la suppression de l'équipe réserve, due à de nombreux départs.

La crise est dûe notamment au manque d'assiduité de la part de plusieurs joueurs tant aux entraînements qu'aux matchs eux-mêmes.

La seule satisfaction du club reste aujourd'hui la bonne tenue des équipes jeunes qui occupent respectivement la 2ème place pour les minimes (dirigés par Mrs Zbos Daniel et Croissant Henri), et la 3ème place pour l'équipe poussins (dirigée par Mrs Peroz Gérard et Henisse Eric).

Le 20 juin 1992, le club a élu un nouveau comité, composé comme suit:

Président: Abry Francis

Trésorière: Bertinelli Odette, assistée de Jeanpierre Bleuette

Secrétaire: Seguin Ginette

PREVISIONS POUR L'ANNEE 1993:

- Maintenir l'équipe A en 1ère division
- Créer une équipe de Cadets
- Conserver une équipe de jeunes afin de perpétuer la vie du club

Les dirigeants ainsi que les joueurs souhaitent voir arriver en même temps que les beaux jours, de nombreux spectateurs et supporters au stade de Chenebier lors des matchs à venir, et saisissent cette occasion pour remercier toutes les personnes contribuant à la bonne marche de l'association sportive.

Pour terminer, tous les membres du club s'associent pour souhaiter un prompt rétablissement à Mme Barbieri.

LE COMITE.

LES ANNIS DE L'ÉCOLE



Pour informations contacter

LE PRESIDENT Christian KLEMMANN

TRESORIERES Robert NOWINSKI
Jacques BOISAUBERT

LES SECRETAIRES: Danielle CROISSANT
Jacqueline MULLER

CHENEBIER ANIMATION

CHENEBIER ANIMATION



LES AMIS DE L'ECOLE

s'adresse à vous,

ENFANTS

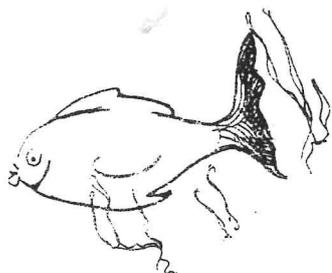
Ping-pong
Piscine
Musique

JEUNES

Ping-pong
Scrabble

ADULTES

Gymnastique
Couture
Scrabble



et pour tous :

LECTURE

CINE-CLUB



Pour participer à la plupart des activités, une adhésion est nécessaire :

- * 20 F pour les MOINS DE 16 ANS;
- * 30 F pour les JEUNES DE 16 à 20 ANS;
- * 60 F pour les 18/70 ANS;
- * 50 F à partir de 70 ANS;
- * gratuit pour les CENTENAIRES.



CHENEBIER ANIMATION / LES AMIS DE L'ECOLE, c'est aussi :

La GALETTE DES ROIS	le 24 janvier 1993
SOIREE avec BERNARD JOUFFROY	le 13 mars 1993
Le LOTO	le 3 avril 1993
La KERMESSE	le 20 juin 1993

Toute notre équipe est à votre disposition et se fera un plaisir de vous accueillir dans ses différentes activités.



Aujourd'hui je viens remercier toutes les personnes qui ont participé avec moi à faire respecter les bons usages pour améliorer les conditions de vie au village, en particulier à Monsieur Henri Croissant, maire de notre commune.

Je ne pense plus pour ma part à la nécessité d'avoir au village une association de défense de l'environnement puisque un arrêté Préfectoral en date du 21 septembre 1990 donne à chacun la route à suivre pour mieux vivre et faire valoir ses droits auprès des pouvoirs Publics. L'article L. 131.1 du code des communes donne aux maires la charge d'application des arrêtés avec l'aide de la gendarmerie.

Avant de vous souhaiter à chacun de vous une bonne Année TRANQUILLE et reposante, je vous transmets ci-dessous à titre indicatif une information municipale datant du 25/05/92 concernant un extrait de l'arrêté Préfectoral.

Le Président - J. Salomon -



INFORMATIONS MUNICIPALES

Arrêté Préfectoral contre le bruit

Une copie complète peut être demandée en Mairie par toute personne intéressée. En voici un bref résumé :

ARTICLE 2 : Sur la voie publique, sont interdits les bruits gênants par leur intensité (récepteurs de radio, électrophones, pétards...). Des dérogations existent pour certaines fêtes.

ARTICLE 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles des outils ou des appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage, doit interrompre ses travaux entre 20 H et 7 H, et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf dérogation.

ARTICLE 4 : Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres outils assimilables à ces derniers ne peuvent être effectués que :

* Les jours ouvrables :

en été : de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 21 H .

hors période estivale : de 8 H 30 à 12 h et de 14 H 30 à 19 H 30 .

* Les SAMEDIS de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H.

* Les DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS de 10 H à 12 H.

ARTICLE 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

CALENDRIER DES FETES 1993

24 JANVIER	Galette des Rois	Les Amis de l'Ecole
13 MARS	Soirée Cabaret	Les Amis de l'Ecole
21 MARS	Vente de l'Age d'Or	Club de l'Age d'Or
3 AVRIL	Loto des Ecoles	Les Amis de l'Ecole
2 MAI	Fête de la Fleur et du Jardin	Comité des Fêtes
8 et 9 MAI	Ball-Trapp	ACCA
20 JUIN	Kermesse Scolaire	Les Amis de l'Ecole
4 JUILLET	Vente paroissiale	
14 JUILLET	Tournoi de foot	AS CHENEBIER
31 JUIL/1ER AOÛT	Repas dansant / Fête de CHENEBIER	Amicale des Sapeurs-Pompiers
11 NOVEMBRE	Repas dansant des Anciens Combattants	Anciens Combattants

LOCATION SALLE POLYVALENTE VILLAGE

Apéritif ou 1 journée 8^h ~ 20^h

avec cuisine 700 F

sans cuisine 500 F

2 journées du samedi au lundi

avec cuisine 1 200 F

sans cuisine 750 F

1/2 journée

sans cuisine 400 F

EXTÉRIEURS

Apéritif ou 1 journée 8^h ~ 20^h

avec cuisine 1 000 F

sans cuisine 700 F

2 journées du samedi au lundi

avec cuisine 1 700 F

sans cuisine 1 100 F

1/2 journée

sans cuisine 550 F